



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

VALANT AVIS D'IMPÔT

IMPÔT SUR LES REVENUS de l'année 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M PI OLIVIER
OU MME CATHARY INGRID MICHELE J.
CHE DU MAS SAINT CHARLES
66670 BAGES

66607

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier

Numéro fiscal :

Déclarant 1 (C) : 17 08 569 169 300

Déclarant 2 (C) : 03 85 496 123 278

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration

Revenu fiscal de référence : 29 576

Référence de l'avis : 18 66 A134518 89

Adresse d'imposition au 01/01/2018 :

CHE DU MAS SAINT CHARLES

66670 BAGES

Numéro FIP : 660 13 68 1108817789 3 A

Numéro de rôle : 011 A

Date d'établissement : 10/07/2018

Votre situation

MONTANT DE VOTRE IMPÔT

0 €

Montant restitué

1 150,00 €

À compter du 1^{er} janvier 2019, votre impôt sur le revenu sera prélevé à la source.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

Vos démarches

⇒ Sur impots.gouv.fr : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.

⇒ Par courriel : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

⇒ Par téléphone : - Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368*
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H.
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).

⇒ Sur place : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
• Sur le paiement de votre impôt :
TRESORERIE PRINCIPALE D'ELNE
BRD VOLTAIRE - BP 32 66201 ELNE CEDEX
Tél : 04 68 22 09 64
• Sur le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS PERPIGNAN REART - S.A.I.D. 3 VERMEIL
24 AVENUE DE LA COTE VERMEILLE - TSA 40003 66961 PERPIGNAN CEDEX 9
Tél : 04 68 66 49 16

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Date de téléchargement : 11/09/2018

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Détail des revenus			
Total des salaires et assimilés ²	18767	20808	
Dédiction 10% ou frais réels.....	- 5834	- 4165	
Salaires, pensions, rentes nets.....	12933	16643	29576
Revenu brut global.....			29576
CSG déductible.....			- 0
Revenu imposable.....			29576
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			708
Décote.....			- 708
Impôt sur le revenu net avant corrections.....			0
Impôt total avant crédits d'impôt.....		0	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré	Montant retenu	
Frais de garde des jeunes enfants.....	3199	2300	
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 1150
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			- 1150
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MONTANT QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE.....			1150
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE DEMARCHE A FAIRE			
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES			
Revenu fiscal de référence ²⁵			29576
INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019			
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 13/06/2018			
Vous avez choisi d'adapter votre prélèvement à la source de la manière suivante :			
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE			

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

>>> Suite de votre avis

- individualiser votre taux de prélèvement à la source

Si vous souhaitez modifier la gestion de votre prélèvement à la source, rendez-vous sur impots.gouv.fr jusqu'au 15/09/2018 (inclus)

Pour mémoire : taux personnalisé(s) calculé(s) par l'administration pour le prélèvement à la source

Taux foyer

OU

Taux individualisé pour le déclarant 1

Taux individualisé pour le déclarant 2

Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer

0,00%

0,00%

0,00%